



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 7 avril 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue exceptionnellement à huis clos, via Zoom, en raison de la pandémie Convid-19, ce mardi 7 avril 2020 à 19h00.

Présents : M. Jacques Ricard Maire suppléant  
Et Conseiller no.5  
M. Denis Blais Conseiller no.1  
M. Sylvain Audet Conseiller no.2  
Mme Claudette Macameau Conseillère no.3  
Mme Marlène Doroftei Conseillère no.4  
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Monsieur le maire suppléant Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE VIA ZOOM**

**Le dixième alinéa de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 est abrogé :**

*Le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie inter municipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;*

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h07.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.214-2020**

Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
Mardi 7 avril 2020 à 19h00 via zoom**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAL du 3 mars 2020**
- 4. CORRESPONDANCE INFORMELLE ET DÉCISIONNELLE**

- 4.1 Programme PRIMADA (Amélioration et accessibilité des bâtiments municipaux)
- 4.2 Programme FDT de la MRCAO (20 000\$ asphaltage court de tennis)
- 4.3 Demande prêt d'un local pour campagne influenza 2020
- 4.4 Mémo aux riverains en prévention d'inondation
- 4.5 Reconnaissance du bénévolat –biblio

## **5. FINANCES**

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de mars 2020 : (\$)

## **6. AFFAIRES COURANTES**

- 6.1 Présentation d'une demande d'aide pour d'une étude Hydrogéologique (PPASEP)
- 6.2 Codiv-19 –Mesure d'assouplissement de taxes & intérêts
- 6.3 Soumission chlorure de calcium liquide
- 6.4. Soumission pour mesure des boues
- 6.5 MMQ- Assurance cyberrisques
- 6.6Transport adapté droit d'autorisation
- 6.7 Vente pour taxes
- 6.8 Présentation d'une demande d'aide au PSREE pour la détermination des côtes de crues du lac et rivière Duparquet
- 6.9. Support technique à la MRCAO pour la demande d'aide au PSREE

## **7. RÉGLEMENTS**

## **8. LOISIRS**

## **9. URBANISME**

- 9.1 **Dérogation mineur – propriété 20 rue St-Albert, Duparquet**

## **10. Suivi**

## **11. PAROLE AU PUBLIC**

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Rés.215-2020**

### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2020**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2020.

## **4. CORRESPONDANCE**

### **4.1 PROGRAMME PRIMADA (amélioration des bâtiments municipaux)**

Réception d'une correspondance pour confirmer l'acceptation de la première étape, pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie Des Aînés. Le projet consiste à la construction d'une rampe universelle, changer la surface des allées de quilles et de rendre les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

#### **4.2 PROGRAMME FTD DE LA MRCAO**

Dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour l'améliorer les milieux de vie, le Fonds de Développement des Territoires (FDT), nous octroie une somme de 20 000\$ pour le projet présenté étant de faire resurfer le terrain de tennis et changer les filets.

#### **4.3 DEMANDE PRÊT LOCAL (campagne influenza 2020)**

A titre gracieux, la Ville de Duparquet offrira les locaux du Centre communautaire, au Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de l'A-T, pour la campagne de vaccination annuelle, prévue le mardi 17 novembre 2020 de 10h00 à 18h00.

#### **4.4 MÉMO RIVERAIN EN PRÉVENTION D'INONDATION**

Un mémo sera acheminé aux riverains en prévention à une inondation, via le site de la ville et le journal Le Héron.

#### **4.5 RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT-BIBLIO**

En raison du COVID-19, l'activité est reportée à une date ultérieure

### **5. FINANCES**

**Rés.216-2020**

#### **5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2020 :**

Proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de mars 2020;

Le montant des comptes à payer : 17 756,24 \$.  
Le montant des salaires mars : 24 257,72 \$  
Les prélèvements autorisés : 16 695,47 \$

### **6. AFFAIRES COURANTES**

**Rés.217-2020**

#### **6.1 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE POUR D'UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE**

Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Duparquet a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Duparquet désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Solange Gamache, APPUYÉ par le conseiller Monsieur Denis Blais ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Duparquet autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE Madame Chantal Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la ville dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**Rés.218-2020**

### **6.2 COVID-19 MESURE D'ASSOULISSEMENT DE TAXES ET INTÉRÊTS**

En raison des conséquences économiques liées à la COVID-19, le conseil municipal a statué d'assouplir sa taxation et intérêts pour l'année 2020 seulement. Sur entente avec le bureau d'administration de la ville, le deuxième versement (mai), pourra être reporté en novembre 2020 et sans intérêt pour ce deuxième versement.

**Rés.219-2020**

### **6.3 SOUMISSION CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE (ABAT DE POUSSIÈRE)**

**Attendu que** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation de deux (2) fournisseurs pour la fourniture du produit incluant le transport et l'épandage du chlorure de calcium; et a reçu 2 propositions;

RM Entreprise : 19 182\$

MB Baril : 19 596\$

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller M. Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller M. Denis Blais et adopté unanimement d'approuver l'achat chez le MB Baril de 46 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% à 0,4260\$ / litre pour un total avant taxes de 19 596\$ ; il s'avère avoir un contrôleur sur l'épandage, cela nous assure un meilleur service. La demande sera faite pour que l'épandage ait lieu la première semaine de juin et la première semaine d'août.

**Rés.220-2020**

### **6.4 SOUMISSION POUR LA MESURE DES BOUES**

**Attendu que** la Ville suit le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), dont celui-ci exige une mesure annuelle lorsque le volume de boues dans les deux étangs est supérieur à 10%. (Étang 1 : 10.5% et Étang 2 : 14%)

**Considérant que** la Ville a obtenu un excellent service pour la mesure des boues, Écho Tech en 2019 ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller M. Sylvain Audet, secondé par le conseiller M. Denis Blais et adopté unanimement de sélectionner Écho-Tech pour l'année 2020 au coût de 2 175\$ avec une réduction de 15%, avec confirmation avant le 15 avril 2020.

Rés.221-2020

## 6.5 MMQ ASSURANCE CYBERRISQUES

**Attendu que** la Mutuelle des municipalités du Québec, offre un nouveau service ; une Assurance de cyber risques au coût de 500\$ par année Il s'agit d'une garantie financière en cas de piratage de nos systèmes informatiques ;

**Considérant qu'il** s'agit d'une offre avec un bon rapport qualité / prix ;

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et adopté unanimement d'approuver cette dépense.

Rés.222-2020

## 6.6 TRANSPORT ADAPTE DROIT D'AUTORISATION

**Attendu que** la Ville de Duparquet désire renouveler son adhésion à la Corporation du Transport Public adapté en Abitibi-Ouest (en 2019, 511 voyages ont été faits pour la Ville de Duparquet);

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et adopté unanimement de renouveler l'adhésion et de verser les trois (3) versements de 1489.67\$ pour un total de 4 469\$ pour l'année 2020.

Rés.223-2020

## 6.7 VENTE POUR TAXES

Considérant que nous avons eu confirmation que tous les matricules ayant vente pour taxes ont été réglé auprès de la MRCAO ;

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, et unanimement résolu de demander à la MRCAO d'interrompe toutes les procédures de vente pour taxes.

Rés.224-2020

## 6.8 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU (PSREE) POUR LA DÉTERMINATION DES CÔTES DE CRUES DU LAC ET DE LA RIVIÈRE DUPARQUET

Considérant que la ville de Duparquet a pris connaissance du cadre normatif détaillant des modalités du programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) ;

Considérant que la Ville de Duparquet avec la municipalité de Rapide-Danseur désirent déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau ;

Considérant que cette aide financière provenant du Programme de Soutien Régional aux Enjeux de l'Eau (PSREE), consistera à déterminer les côtes de crues du lac et de la rivière Duparquet;

Considérant que le montant de l'aide financière accordée peut couvrir jusqu'à 75 % du montant des dépenses admissibles pour les organismes publics

Considérant que nous avons déjà un "Avis d'arrimage" de la part de l'organisme de bassin versant Abitibi-Jamesien (OBVAJ);

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller M. Sylvain Audet, secondé par le conseiller M. Denis Blais et adopté unanimement que la Que la Ville de Duparquet présente une demande d'aide financière au Programme de Soutien Régional aux Enjeux de l'Eau (PSREE) ;

Que Mme Chantal Poirier, directrice générale de la Ville de Duparquet, soit mandatée comme personne responsable de présenter la demande.

**Rés.225-2020**

**6.9 DEMANDE SUPPORT TECHNIQUE À LA MRCAO POUR NOUS AIDER À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE AU PSREE**

Demande d'un support technique de la part d'un urbaniste en aménagement du territoire, pour nous aider à compléter les documents à l'aide financière au PSREE.

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller M. Sylvain Audet, secondé par le conseiller M. Denis Blais et adopté unanimement d'autoriser cette demande d'aide à la MRCAO.

**7. RÈGLEMENTS**

**8. LOISIRS**

**9. URBANISME**

**Rés.226-2020**

**9.1 DEMANDE DÉROGATION – Propriété; 20 rue St-Albert (zone 109)**

Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la forme irrégulière du terrain pour un projet de construction d'un garage. Les dimensions prévues pour la construction d'un garage sont de 4,8768 mètres X 6,096 mètres dont les murs côté ouest et côté sud seraient à 0,9144 mètres de la ligne des lots, alors que la norme de la marge arrière et de la marge latérale, est de 2 mètres exigés par la réglementation de l'urbanisme. (Article 4.4.4.5 du Règlement 02-2011);

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte au voisinage;

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, et unanimement résolu d'accepter la dérogation étant donné que cette dérogation ne porte pas atteinte au voisinage et que la grandeur du terrain est très petite.

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés.227-2020**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de Mme Solange Gamache, secondé par Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h08.